

Notre compte-rendu du

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Nous avons émis plusieurs remarques de forme sur le procès-verbal du 30 juillet 2020. Ainsi, nous avons fait corriger l'avis de Jean Pascal Tesseyre sur l'opération 220 (réfectoire) et non 224 (aire de jeux).

Sur le fond, nous avons noté qu'un PV de 12 pages était bien long et par ailleurs, il n'y a pas de compte-rendu des conseils municipaux.

En effet, les deux sont bien distincts et n'ont pas la même finalité, ainsi on notera :

« Pour limiter les éventuelles contestations, le procès-verbal doit contenir les éléments nécessaires tant à l'information du public qu'à celle du préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le conseil municipal, voire à l'examen par le juge administratif en cas de contestation. Enfin, en application de l'[article L.2121-26 du CGCT](#), la communication peut en être demandée par toute personne physique ou morale. Le procès-verbal ne constitue pas, en revanche, une mesure de publicité des délibérations.

Le compte-rendu de la séance est, en application de l'[article L.2121-25 du CGCT](#), affiché sous huit jours. Il appartient au maire de préparer ce compte-rendu et il a la responsabilité de faire procéder à son affichage à la porte de la mairie. Ce CR plus succinct retrace les décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats. »

3. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOYES MUNICIPAUX

Le tableau des effectifs de la mairie présenté en séance se décompose comme suit :

Filière administrative : 4 titulaires

Filière technique : 11 titulaires et 1 contractuel

Filière animation : 4 titulaires et 5 contractuels

Soit au total : 19 titulaires et 6 contractuels

Nous avons fait remarquer qu'il s'agit du nombre de personnes et que la précision de l'effectif en équivalent temps plein (ETP) serait judicieuse compte-tenu des nombreux temps partiels.

4. DESIGNATION REFERENT ENVIRONNEMENT SYDED

Mme Colette Verger est désignée comme référent

5. DESIGNATION REFERENT CAUVALDOR SERVICES

Mme Bourgade est désignée référent « CAUVALDOR SERVICES ».

Il est rappelé que Cauvaldor services recouvre les maisons Cauvaldor Service (ex MSAP, maison de services au public). Elles sont au nombre de 5, dont une à Martel

6. DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

M. Christophe Guinot est désigné correspondant défense pour Martel

7. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT

La commune disposant de deux postes, **M. Oubreyrie** et **M. Levet** sont désignés pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

8. DOSSIER ENR ECOLE ÉLÉMENTAIRE

Dans le cadre du « Label écoles numériques » émis par l'État, il a été revu le choix du prestataire pour l'achat de 3 vidéoprojecteurs interactifs (VPI) et la maintenance du parc informatique de l'école.

Technec service Souillac a été retenu et validé par le CM :

prestation de 7800€ pour le parc de micro et 3VPI

9. TRANSPORTS SCOLAIRES – ANNEE 2020-2021

3 transporteurs sollicités, 2 ont répondu (Arcoutel et Périgord voyage)

Arcoutel a été retenu

10. DOSSIER AIRE DE JEUX

Après avoir fait appel à plusieurs prestataires pour une proposition de chiffrage, la commune de MARTEL a reçu les propositions de 2 fournisseurs Alec et Mefran pour 4 jeux :

un portique, une pyramide, une ferme enfants, un tourniquet.

La société Alec a été retenue et ce choix validé par le Conseil Municipal pour une somme de 31.593€ HT de laquelle il faut déduire 30 % de subvention Préfectorale (Etat)

11. TAXE D'AMENAGEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal le maintien du taux actuel (pas d'augmentation). Le Maire propose d'exonérer les constructions de moins de 5M2 (essentiellement des abris de jardin). Toutefois, sa mise en œuvre doit être étudiée et pose quelques problèmes juridiques. En effet, comment sont traitées les constructions de plus de 5M2 ?

Une analyse complémentaire doit être faite et présentée en CM

La proposition de non-augmentation de la taxe d'aménagement est votée ainsi que le principe d'exonération des constructions de moins de 5M2 assorties des réserves ci-dessus.

12. FPIC (FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Ce mécanisme national de péréquation horizontale est très complexe. Il s'appuie sur un principe de redistribution des ressources. Son adhésion est incontournable afin de bénéficier de financements du fonds de concours pour les projets communaux. Ainsi, Martel avait obtenu 50 000 € pour le réfectoire abandonné aujourd'hui.

Cependant, la complexité des indicateurs et des mécanismes d'attribution concourt à une opacité de cette gestion financière qui empêche tout vrai contrôle par les citoyens. Cela dépasse bien sûr le cadre communal mais cet exemple montre la nécessité de repenser de façon transparente les financements publics.

Le conseil municipal vote l'adhésion au FPIC

Toutefois, Madeleine Cayre fait remarquer que le FPIC n'est pas une ressource pérenne. En effet, le maire confirme en informant que Andros a construit un immense hangar qui augmente sa contribution au CFE (contribution foncière des entreprises) faisant ainsi passer Cauvaldor au-dessus du seuil d'éligibilité.

13. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2019

Le rapport qui nous a été présenté a été élaboré par le SYDED, toutefois nous avons tenu à montrer que le conseil municipal ne dispose pas des éléments permettant de porter une appréciation objective sur ce rapport.

Par ailleurs, nous demandons que des membres du CM puissent avoir une mission de contrôle et d'audit sur les prestations du SYDED et de la SAUR et de rapporter en CM.

De plus, nous demandons que soit mis en place, en liaison avec le PLUiH, un programme de raccordement de nouveaux abonnés. Rappelons que le surdimensionnement de la station d'épuration (réalisée avant 2014) oblige la municipalité à voter, chaque année, un abondement pour combler le déficit du compte assainissement.

C'est pourquoi nous n'avons pas voté ce rapport

Nous nous sommes abstenus sur ce vote

14. COMPOSITION DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Les commissions intercommunales comptent chacune 39 membres et 39 suppléants.

Il y a 8 sièges par bassin de vie. Pour Martel il recouvre Cuzance, Baladou ...

Liste des candidatures

Economie, tourisme, artisanat et commerce : **M. Oubreyrie**

Agriculture, agroalimentaire, abattoirs, viticulture et trufficulture : **M. Guinot**

Transition écologique, développement durable, alimentation durable, filière bois et circuits courts

Mme Coumes et M. Fages

Enfance et jeunesse : **Mme Monier, titulaire et Mme Sourzat suppléante**

Urbanisme, planification et ADS : **M. Verdier et M. Tesseyre**

Culture : **Mme Cayre**

Bâtiments, réseaux, numérique et nouvelles technologies : **M. Levet**

Finances : **M. Daubet**

La liste des candidats retenus sera connue la semaine prochaine après la réunion de Cauvaldor sur ce sujet.

15. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Vernissage de l'exposition Sacksick la semaine prochaine mercredi 16 septembre

- Journées du patrimoine : programme sur le site de la mairie

- Finances :

- don de 250€ d'AXA

- réception d'une facture de 26.460€ de Novapage (maintenance et entretien des photocopieurs) pour la résiliation anticipée du contrat en 2019 par le Maire. Les négociations ont abouti à une réduction importante des indemnités demandées, passant à 9.000€, soit près de trois fois moins.

Notre commentaire :

Nous avons cherché à comprendre pourquoi une entreprise de services qui a vu son contrat résilié en 2019 revient demander des indemnités plus d'un an après en profitant du changement de municipalité. Selon les informations en notre possession, ce contrat a été rompu pour défaut de prestation. Ce dernier ne disposant pas de clause de résiliation signée, la demande de la société ne serait pas recevable et la mairie serait en droit de ne pas donner suite. A suivre.

- Visite de M. Chartroux, (vice-président à Cauvaldor en charge des M.F.S) pour le projet Maison France Services. A étudier les différents scénarios notamment la vente de la maison (MSAP) et à discuter en commission finances.

- Renégociation de l'assurance de la flotte des véhicules pour env 4.500€. Cette flotte est effectivement vieillissante, et les déclarations d'accidents soumises à franchise parfois nombreuses.

- Rentrée scolaire :
 - maternelle : 71 enfants,
 - élémentaire : bonne rentrée en décalé pour éviter trop d'afflux. Le directeur en arrêt de travail jusqu'aux prochaines vacances scolaires
 - 103 enfants en élémentaire, 216 sur le RPI
 - organisation en deux groupes pour aller au réfectoire,
 - les films protecteurs anti-soleil ont été posés
 - Rencontre prévue avec M. Baudez pour le stationnement des bus scolaires.
 - Les effectifs du centre de loisirs sont stables, en août 2020 : 16. En sept de 25 à 35 enfants avec un travail et une animation sur l'éco-citoyenneté.

- Le panneau de basket a été posé à Monti

- La fibre optique arrive à Martel. 14 à 15 armoires de répartition sont en train d'être posées par une filiale d'Orange. Tirage des câbles de distribution en décembre prochain. Les premiers clients devraient être raccordés en début 2021 et s'étaler sur l'année en fonction des quartiers.

- Une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux, qui permet d'avoir l'intégralité de la documentation des occupants du sous-sol) a été demandée en vue de l'enterrage des poubelles sur les sites pré-identifiés.
